

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Citemes Mazout www.certigreen.be

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 12-09-2016 Numéro : FA2016834

Monsieur GUILLEAUME	Robert
Rue des Ellebores, 48	

1170 Bruxelles (Watermael-Boitsfort) Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code client	CL03769
Date d'échéance	12-09-2016
Mode de règlement	Bancontact
Date de livraison	12-09-2016

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé route de Lignières n°12 à Bande (Nassogne)	1,00	206,61	206,61	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	1,00	107,44	107,44	21,00
Payé le 12/09/2016				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé route de Lignières n°12 à Bande (Nassogne) Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé route de Lignières n°12 à Bande (Nassogne) Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé route de Lignières n°12 à Bande (Nassogne) Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé route de Lignières n°12 à Bande (Nassogne) Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec

Récapitulatif des factures d'acomptes

Date	Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
12-09-2016	FD00273	314,05	65,95	380,00
	Total	314,05	65,95	380,00

Taux	Base	Montant	Mt payé	Solde TVA
21,00	314,05	65,95	65,95	

Total HT	314,05
Total TVA	65,95
Total TTC	380,00
Acompte	380,00
Net à payer	0,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.